

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de convocation du Bureau communautaire :

Le 16/06/2022

Le 23 juin 2022, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Daniel DOMPOINT, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement situés rue du Carmel et rue des Gardes à Ars-sur-Formans

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2019 sur le système d'assainissement d'Ars-sur-Formans.

Les travaux consistent à mettre en séparatif les réseaux d'assainissement unitaires situés rue du Carmel et rue des Gardes à Ars-sur-Formans. Il s'agit de conserver le réseau actuel en réseau d'eaux pluviales et de poser un réseau neuf en parallèle pour collecter les eaux usées. Ces travaux visent la suppression des eaux claires parasites (Action n°8 du schéma directeur).

Le coût de cette opération globale est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 427 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention respectives du plan départemental de l'eau et du 11^{ème} programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue du Carmel et rue des Gardes à Ars-sur-Formans pour un montant d'opération évalué à 427 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2023.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220623-2022B11-AC

Affichage le :

28 JUIN 2022

28 JUIN 2022

A Trévoux, le 23/06/2022

**Le Président,
Marc PECHOUX**

